



Plan Master TIC "Creative Wallonia" Commentaires de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

PROPOSITIONS D'AJOUTS

Voici trois points que nous proposons d'ajouter au Plan :

- Sensibiliser les communes aux TIC et les encourager à mener des nouveaux projets numériques

Les communes sont conscientes qu'elles doivent se moderniser, mais lorsqu'il s'agit de TIC, elles ont souvent du mal à voir par où commencer. Une bonne façon de les encourager à initier de nouveaux projets est de leur faire découvrir les bonnes pratiques TIC menées par d'autres communes. La présentation des produits et services des acteurs du secteur permet également aux communes d'avoir une idée plus précise des outils existants.

Objectif opérationnel

En 2012, 4 séances de sensibilisation des communes sont organisées pour permettre à celles-ci d'approfondir une thématique TIC et de rencontrer des acteurs privés actifs dans le domaine.

Objectif opérationnel

En 2012, 4 projets novateurs menés dans des villes ou communes et faisant intervenir des acteurs du secteur TIC sont présentés comme bonne pratiques à l'ensemble des communes.

- Relever le niveau de compétence informatique des communes

Une majorité de communes ne disposent pas en interne d'un informaticien qualifié. Or, sans un minimum de compétences techniques, les communes ont du mal à envisager leur modernisation et à mettre en place de nouveaux services numériques orientés vers les citoyens et les entreprises.

Il importe de favoriser le recrutement de profils IT dans les communes qui n'en ont pas encore ainsi que l'acquisition de compétences IT par les agents communaux, en leur proposant des formations techniques à un coût raisonnable.

Objectif opérationnel

En 2014, la Région a permis à 20 communes de recruter un premier informaticien par un subside spécifique (comme cela a été fait à l'époque pour les conseillers en aménagement du territoire).

Objectif opérationnel

En 2012, la Région rend les chèques formations accessibles à l'ensemble des communes.

- Favoriser la généralisation des guichets en ligne locaux

Pour faire évoluer leurs services vers le numérique, un certain nombre de communes ont mis en place un guichet électronique permettant aux usagers de mener des démarches administratives en ligne, de commander des documents administratifs, de signaler un problème de voirie ou d'égouttage,...

Ces guichets sont amenés à proposer davantage de services et à ainsi devenir de véritables alternatives électroniques au guichet traditionnel.

Il importe d'encourager toutes les communes à mettre en place un guichet électronique.

Objectif opérationnel

2012 : un groupe de travail "guichets en ligne locaux" est mis en place, visant la généralisation, l'harmonisation et l'enrichissement de ceux-ci.

Ce groupe de travail se penche également sur le guichet local comme guichet électronique unique dans le cadre des procédures de permis d'environnement, permis unique ou permis d'urbanisme par exemple. Ce groupe de travail intègre les représentants des pouvoirs locaux.

Objectif opérationnel

2015: grâce à des incitants régionaux, 100% des communes disposent d'un guichet électronique permettant aux usagers de mener des démarches administratives en ligne.

COMMENTAIRES DU PROJET DE PLAN

3.5 Développer des services publics numériques

Commentaire

Ce chapitre ne parle que de l'administration régionale, or les administrations locales jouent un rôle central dans le développement des services publics numériques.

Proposition

Ajouter le passage suivant: "Les villes et communes, de par leur proximité avec les citoyens, jouent un rôle de premier plan dans l'évolution vers des services publics numériques. La Wallonie doit aider les communes à mettre en place des projets pour moderniser leur fonctionnement administratif et pour proposer aux citoyens et aux entreprises locales des services numériques performants. Dans un souci de faire participer les communes aux objectifs du Master Plan TIC, la Wallonie pourra confier certaines missions à l'UVCW".

4.2.1.3 La connexion haut débit dans les bâtiments publics

"Objectif opérationnel: 2014: tout bâtiment public devra présenter au moins une connexion filaire dans toute pièce de travail".

Commentaire

Outre son aspect peu précis (qu'entend-on exactement par "pièce de travail"?), cette disposition est impraticable sur le terrain local et risquerait d'entraîner des travaux parfois très lourds dans les villes et communes.

Nous pensons en particulier aux bâtiments anciens dans lesquels la pose de câbles est parfois extrêmement compliquée. Nous pensons également aux bâtiments classés qui, bien souvent, permettent difficilement d'envisager de tels travaux. Pour des questions tant pratiques que budgétaires, la généralisation de cette mesure n'est pas envisageable.

Toutefois, un incitant financier sous forme d'un subside pourra permettre aux communes d'entreprendre les travaux de câblage là où ils sont possibles et réellement utiles.

4.2.2 Le développement de points d'accès sans fil

"Le développement de point d'accès sans fil (Wi-fi ou LTE) dans les lieux publics (places, parcs, bâtiments publics, etc.) sera assuré."

Commentaire

Cette thématique pourrait faire l'objet d'une séance de sensibilisation des villes et communes (cf. plus haut).

Proposition

Changer "sera assuré" en "sera encouragé".

4.2.2.1 Connexion sans fil dans les bâtiments publics

"Objectif opérationnel: 2012: couverture sans fil dans 50 % des bâtiments publics".

Commentaire

Si une connexion sans fil représente un réel intérêt pour les usagers de passage à l'administration communale, ce n'est pas le cas pour les agents de l'administration, qui disposent en général d'une connexion internet filaire sur leur poste de travail.

En outre, l'exposition permanente aux ondes wi-fi est susceptible d'engendrer chez certains d'entre eux des troubles de santé. Divers cas à l'étranger montrent qu'il vaut mieux avancer prudemment en la matière (les bibliothèques de Paris et les universités anglaises notamment ont abandonné le wi-fi généralisé suite à des plaintes de leur personnel).

A la lumière de cela, il revient à chaque commune de décider en toute autonomie de mettre ou non en place une couverture wi-fi dans ses bâtiments.

Il peut toutefois être intéressant de les encourager à mettre à disposition des usagers de passage dans l'administration (citoyens, touristes,...) une connexion sans fil dont la couverture serait limitée au hall de l'administration par exemple.

Les dates de 2012 (50 % des bâtiments) et 2014 (100 %) nous semblent fort peu réalistes.

Proposition d'objectif opérationnel

2014: grâce à des incitants régionaux, une connectivité sans fil est disponible dans 50 % des administrations publiques en un endroit accessible par les usagers de passage.

4.2.3 L'uniformisation d'un réseau mobile performant

"Il est essentiel d'unifier et de simplifier les procédures que les opérateurs doivent réaliser afin d'implanter les antennes..."

4.2.3.1 Procédures d'installation des antennes

"Dans ce cadre, un groupe de travail associé aux communes de Wallonie sera créé en vue de se doter de procédures similaires, de mêmes formulaires, de même base de taxation, de mêmes procédures de recours, etc."

"Objectif opérationnel: 2013: uniformisation des procédures d'installation d'antennes et de la taxation dans les communes de Wallonie".

Commentaire

L'implantation et l'exploitation des réseaux de téléphonie mobile constituent un sujet d'interpellation régulier des mandataires communaux de la part de leurs citoyens. Ce phénomène peut s'expliquer par le nombre croissant d'études scientifiques qui démontrent qu'il y a un impact sur la santé, potentiellement nocif, des ondes électromagnétiques dégagées par les téléphones portables, ainsi que par les antennes auxquelles ils sont reliés.

C'est l'une des raisons pour laquelle l'UVCW considère qu'il est indispensable d'envisager un renforcement de la procédure d'autorisation d'exploitation des antennes GSM. Nous plaidons fermement pour que l'exploitation de ce type d'installations soit soumise à l'obtention d'un permis d'environnement, ou à tout le moins, qu'il soit permis aux communes de prendre une ordonnance de police afin de limiter la prolifération des antennes sur leurs territoires.

Quant à la **taxation des pylônes gsm**, l'UVCW rappelle la légalité de cette taxe (cf le Conseil d'Etat ou encore la Cour de Justice CEE) souvent attaquée par les opérateurs et remercie par avance la Région de la défendre en comité de concertation Etat/Région.

Nous rappelons l'autonomie fiscale dont jouissent les pouvoirs locaux en la matière.

4.3.3 Booster économiquement le secteur

Commentaire

Nous pensons qu'il serait intéressant d'ajouter dans ce chapitre un point intitulé "Dynamiser et fédérer le secteur de l'open source". En effet, le développement de logiciels open source fait l'objet d'une demande de plus en plus forte en Wallonie, venant notamment des villes et communes.

On observe l'apparition en Wallonie de nouveaux acteurs privés qui fondent leur business sur les services et produits open source. C'est notamment le cas autour du projet CommunesPlone (prochainement l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle IMIO) qui, grâce à sa demande en expertise open source, a permis à plusieurs jeunes sociétés de voir le jour ou de se développer. Ces sociétés novatrices et pleines de talents gagneraient à être fédérées et à bénéficier d'un soutien spécifique de la Wallonie.

En organisant un réseau ou un pôle de compétitivité open source, la Wallonie suivrait l'exemple de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Elle marquerait également l'intérêt qu'elle porte à ce secteur innovant et encouragerait l'arrivée de nouveaux acteurs en Wallonie. Elle permettrait enfin aux acteurs publics wallons, dont les villes et communes, à trouver plus facilement des prestataires à même de mener leurs projets open source.

4.3.3.3 Construire et amplifier les PPP

Commentaire

En matière de TIC, les PPP sont certainement une voie intéressante pour favoriser le développement de projets ambitieux.

La Région doit néanmoins veiller à ce que les activités développées par les partenaires privés des PPP ne recouvrent pas celles déjà menées par des acteurs publics. Par exemple, l'initiative "Communes Citoyennes" du MIC ressemble fort à ce que fait depuis des années avec succès le projet CommunesPlone (qui intégrera prochainement l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle IMIO).

4.3.4.3 Formation en centres de compétences

"En 2014, avoir doublé le nombre de personnes formées aux TIC dans les centres de compétences".

Commentaire

Il nous paraît important que les centres de compétences s'ouvrent au personnel des villes et communes, qui ont un grand besoin de formations IT. Nous pensons en particulier aux responsables informatiques des petites et moyennes entités qui, bien souvent, ont un bagage technique relativement faible. Les centres de compétences TIC pourraient leur proposer des formations adaptées à leur contexte d'informaticien local et ainsi participer à la mise à niveau technique des communes wallonnes, étape indispensable pour que l'ensemble des communes puisse évoluer vers des services publics numériques.

De manière à encourager la participation d'agents communaux aux formations IT, la Région rendra les chèques formations accessibles à l'ensemble des villes et communes, comme c'est le cas pour les PME.

Proposition d'objectif opérationnel

En 2012, les centres de compétences TIC inscrivent dans leur programme des formations techniques spécifiquement adressées aux responsables informatiques.

Proposition d'objectif opérationnel

En 2012, la Région wallonne rend les chèques formations accessibles à l'ensemble des pouvoirs locaux.

4.5 Développer les services publics numériques

Rapport Ernst & Young pour une stratégie DTIC régionale: "9. La poursuite du développement d'une architecture orientée services visant à générer des synergies fortes, permettant des cycles courts et capitalisant sur l'utilisation de standards ouverts et des logiciels libres".

Commentaire

Ce point, qui figure parmi les 15 pistes du rapport Ernst & Young pour une stratégie DTIC régionale (intégralement reprises dans le Plan), nous paraît fort important. Il s'agit malheureusement du seul endroit du Plan où sont cités les standards ouverts et les logiciels libres.

Or, selon nous, les recours aux standards ouverts et aux logiciels libres sont deux éléments clés dans le développement de l'e-gouvernement et de services publics numériques.

Au niveau européen, on constate que les Etats et régions qui ont misé sur ces éléments pour le développement de leur administration sont ceux qui sont aujourd'hui les plus avancés en matière d'e-gouvernement.

4.5.4.2 Organisation d'un concours TIC au sein de la fonction publique

Commentaire

Dans le même ordre d'idée, nous préconisons l'organisation d'un événement annuel destiné à mettre en avant les bonnes pratiques en matière de sites internet communaux, suivant l'exemple de ce qui se fait en France avec l'attribution annuelle du label Ville Internet aux entités les plus dynamiques en la matière.

Proposition d'objectif opérationnel

En 2013, à l'occasion d'un événement réunissant de nombreuses communes wallonnes, un jury indépendant attribue la distinction "Ville Internet" aux entités disposant d'un site internet jugé particulièrement performant et adapté aux attentes des usagers.

4.5.4.4 Programme d'attraction des profils IT au sein de la fonction publique

Commentaire

Les difficultés d'embauches de profils IT dans les administrations locales sont identiques à celles que connaît le SPW. C'est pourquoi, nous demandons à la Région wallonne qu'elle propose aux communes une aide régionale à l'engagement d'un informaticien qualifié. Un engagement unique pour plusieurs petites communes pourrait être encouragé. Nous demandons également que la Région prennent des initiatives destinées à rendre plus attractive la fonction d'informaticien communal.

Proposition

Ajouter les mots soulignés ci-après: "Objectif opérationnel: en 2016, la fonction publique régionale et locale sera un réel rival du secteur privé pour l'embauche de jeunes profils IT".